

MUTATIONS DES CATEGORIES A, B, C AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012

Les CAP locales du 9 juillet 2012 devant statuer sur les affectations des agents de catégories A, B, C au 1^{er} septembre 2012, se sont réunies à Quimper le 9 juillet sous la présidence de Véronique PY, Directrice départementale.

Ce mouvement local s'est effectué par filière, selon des règles d'affectation différentes en attendant une harmonisation prévue en 2014.

A noter également que lors de ce mouvement de mutation, les affectations des lauréats de la liste d'aptitude 2012 ont été effectuées, même si le plan de qualification national n'est toujours pas signé, et pour lequel **FO Finances exige le respect des engagements ministériels.**

En filière fiscale, les affectations nationales se font à la résidence pour les catégories A, B, C avec une déclinaison à la mission pour les cadres B et à la spécialité pour les cadres A, la règle de l'ancienneté au 31 décembre de l'année écoulée étant le critère de classement des demandes.

Le mouvement local est ensuite élaboré à partir de ces affectations théoriques nationales mais des détachements sur d'autres postes sont susceptibles d'être prononcés en fonction des enjeux particuliers définis par la Direction locale.

En gestion publique les affectations nationales se font au département pour les catégories A, B, C, l'ancienneté de la demande étant le critère de classement pour les cadres B et C, l'ancienneté administrative est retenue pour la catégorie A.

A compter des demandes enregistrées au 1^{er} septembre 2011, il n'y a plus de classement à l'ancienneté de la demande dans la filière gestion publique pour les B et les C et à compter du cycle 2013 les demandes prioritaires seront classées également à l'ancienneté administrative.

La CAP locale affecte les agents en donnant la priorité aux demandes exprimées en interne avant l'examen des arrivées extérieures.

Commentaires **FO** DGFIP 29 :

En ouverture de ces CAP locales la délégation **FO DGFIP a dénoncé les calendriers démentiels imposés par la Direction Générale pour organiser ces mutations du 1^{er} septembre 2012.**

A titre d'exemple le mouvement général de la catégorie B de la filière fiscale n'a pu être porté à la connaissance des agents que le 5 juillet dernier ce qui n'a laissé qu'un délai extrêmement court aux collègues concernés pour se retourner et effectuer leurs vœux dans de bonnes conditions.

Pour une Direction Générale qui se prétend garante des conditions de travail et du respect des agents voilà une méthode peu en phase avec ses grands principes !

Nous avons également dénoncé l'impact des suppressions d'emplois qui se traduit par des mutations d'agents de catégories C dans les services de la filière fiscale. Si l'affectation à résidence est maintenue il n'en demeure pas moins qu'en plus de subir la dégradation de leurs conditions de travail dues aux suppressions d'emplois, ces collègues

doivent aussi supporter une mutation dans un autre service et pour eux c'est ni plus ni moins que la double peine qui s'applique !

En 2014 l'instauration des RAN (résidence d'affectation administrative) qui correspond à la compétence territoriale des SIP, se mettra en place pour les deux filières. Si ce dispositif permet une finesse plus grande de l'affectation par rapport à celle du département, il n'en demeure pas moins que l'obligation d'effectuer une demande nationale pour changer de RAN augure de certaines rigidités dont les conséquences se font déjà sentir actuellement dans la filière fiscale, puisque le temps d'attente pour changer de RAN peut s'avérer très long.

Le problème ne manquera pas non plus de se poser en filière gestion publique lors de l'harmonisation finale et notamment pour les collègues en attentes de mutations internes dont les demandes n'auront pu être solutionnées. Rappelons que les engagements de la Direction Générale prévoient bien que toutes ces mutations devaient être apurées avant la mise en place des RAN.

Pour **FO** DGFIP pas besoin d'être grand clerc pour imaginer le dispositif type « usine à gaz » qui est en train de se préparer, avec incompréhensions et perte de lisibilité pour les agents au bout du chemin..!

Lors de ces mouvements locaux des agents ont certes pu obtenir satisfaction, mais pour autant de nombreuses demandes restent insatisfaites dans les deux filières. Concernant le mouvement de la gestion publique il est à déplorer hormis une mutation hors tableau de dernière minute, qu'aucun agent de catégories B n'ait pu rejoindre le département du Finistère.

Cette absence de mouvement national ne manquera pas de faire perdurer des situations sociales et familiales très préoccupantes, ce qui est inacceptable pour une Administration qui se prétend attentive aux conditions de travail des agents.

Pour **FO** DGFIP, le droit d'obtenir une mutation ne doit pas être remis en cause.

Pour préserver ce droit **FO** DGFIP mettre tout en œuvre à tous les niveaux et y compris par la mobilisation pour lutter contre les suppressions d'emplois responsables en priorité du blocage des mutations.

La délégation FO DGFIP en CAP locales :

Michelle GALLY (Brest BMO) ; Virginie MARY (ICE Brest) ; Nelly PERELLE (SIP Brest Abers) ; Murielle MORICCI (DDFIP Quimper) ; Denis CAMARET (SIP Brest Abers) ; Jean Yves LE BOUTER (DDFIP Quimper) ; Patrick VELIN (SIP Quimper Ouest) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP).

CONTACTEZ NOUS – REJOIGNEZ NOUS

FO DGFIP 29 POUR VOUS DEFENDRE

ET POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS

